

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Emilie LOUVEL, Cyrille POINSIGNON, Marc SORIN, Emilie BOUÉ, François GARNIER, Pascaline MARION, Yoann CADO.
Membres excusés :	Geneviève FERRÉ (mandat à Emilie LOUVEL), Eric PELTIER (mandat à Marc SORIN), Fabien HOUGET, Aude BAZIN (mandat à Benoît CLÉMENT), Muriel HÉLARY (mandat à Graziella VALLÉE), Anne GUILLEVIN, Émilie PHÉLIPPÉ.
Membres absents :	Hubert BLANCHARD, Jonathan PELHATE.
Nombre de votants :	14
Secrétaire de Séance :	Yoann CADO.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 : OUI à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Répartition des crédits pour les fournitures scolaires année 2024-2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Emilie Louvel, adjoint en charge de la vie scolaire qui donne connaissance à l'Assemblée des effectifs des élèves inscrits dans chaque établissement de la Commune à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025, soit 92 élèves à l'Ecole Publique et 32 élèves domiciliés au Theil et scolarisés dans le RPI LeTheil-Coësmes. Elle fait part de la proposition de la commission Vie scolaire de reconduire le montant accordé par élève au titre des fournitures scolaires.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 40 € par enfant, le crédit alloué pour les fournitures scolaires pour l'année scolaire 2024-2025, soit :

- pour l'Ecole Publique..... 40 € x 92 élèves = 3 680 €

- pour l'Ecole Sainte-Marie/RPI Le Theil-Coësmes : 40 € x 32 élèves = 1 280 €

Des crédits ont été inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours respectivement aux articles 6067 et 657481.

Le Conseil Municipal décide le versement de la somme de 256 € (au titre des fournitures individuelles) à l'Ecole Sainte-Marie du Theil de Bretagne pour les enfants scolarisés dans le RPI LeTheil-Coësmes, correspondant à 20 % du crédit accordé pour les fournitures scolaires, qui réglera directement les fournisseurs et qui justifiera ensuite des achats par la présentation d'une copie des factures réglées avant la fin de l'année scolaire en cours (au plus tard juin 2025). Il est précisé que les fournitures scolaires collectives représentant les 80 % restant (1 024 €) sont prises en compte dans le versement de la participation aux dépenses de fonctionnement dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Sainte-Marie du Theil de Bretagne.

2) Lotissement communal La Huberdière. Autorisation au Maire pour la vente des lots.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 54/2024 fixant le prix de vente au m² des terrains à bâtir viabilisés du Lotissement communal de la Huberdière et présente à l'Assemblée le tableau des lots comprenant la surface, la référence cadastrale et le prix de vente de chaque lot.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- autorise Monsieur le Maire à faire établir et à signer tout document, compromis et acte à intervenir pour la vente dont les actes authentiques de transfert de propriété des lots indiqués dans le tableau suivant :

.../...

.../...

N° Lot	Surface lot m ² Plan de bornage	Références cadastrales	Montant HT (109€/m ²)	Montant TVA sur marge (19,04 €/m ²)	Montant TTC (128,04 €/m ²)
1	500	ZN n° 548	54 500,00	9 520,00	64 020,00
2	436	ZN n° 549	47 524,00	8 301,44	55 825,44
3	428	ZN n°550	46 652,00	8 149,12	54 801,12
5	391	ZN n°551	42 619,00	7 444,64	50 063,64
6	400	ZN n°552	43 600,00	7 616,00	51 216,00
8	723	ZN n°553	78 807,00	13 765,92	92 572,92
9	535	ZN n°554	58 315,00	10 186,40	68 501,40
10	458	ZN n°555	49 922,00	8 720,32	58 642,32
11	527	ZN n°556	57 443,00	10 034,08	67 477,08
12	430	ZN n°557	46 870,00	8 187,20	55 057,20
13	351	ZN n°558	38 259,00	6 683,04	44 942,04
14	496	ZN n°559	54 064,00	9 443,84	63 507,84
16	342	ZN n°560	37 278,00	6 511,68	43 789,68
17	393	ZN n°534	42 837,00	7 482,72	50 319,72
18	390	ZN n°535	42 510,00	7 425,60	49 935,60
20	341	ZN n°561	37 169,00	6 492,64	43 661,64
21	341	ZN n°536 et n°562	37 169,00	6 492,64	43 661,64
22	383	ZN n°537	41 747,00	7 292,32	49 039,32
23	413	ZN n°538	45 017,00	7 863,52	52 880,52
25	390	ZN n°539	42 510,00	7 425,60	49 935,60
26	375	ZN n°540	40 875,00	7 140,00	48 015,00
27	447	ZN n°541	48 723,00	8 510,88	57 233,88
28	375	ZN n°542	40 875,00	7 140,00	48 015,00
29	390	ZN n°543	42 510,00	7 425,60	49 935,60

- Précise qu'à la signature du compromis un dépôt de garantie de 5% du prix ttc sera consigné à l'Office Notarial de Corps-Nuds chargé d'établir les documents nécessaires aux transferts de propriété et que le règlement total se fera lors de la signature de l'acte authentique, au plus tard 9 mois après la signature du compromis de vente.

3) Ressources humaines. Modification du tableau des effectifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, considérant le recrutement cours, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide la modification du tableau des effectifs pour la filière technique suivante :

A compter du...	Modification	Grade	Catégorie
28 octobre 2024	Création poste	Adjoint Technique Territorial	C (échelle C1)
1er novembre 2024	Suppression poste	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C (échelle C3)

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de l'emploi créé sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

.../...

.../...

Compte-rendu des décisions prises par le Maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 5 octobre 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :

- Le 3/10/2024 : **Mairie. Service administratif. Informatique : licence service pare feu.**

Accord pour le devis de l'entreprise OMR Infogérance (prestataire informatique) pour l'acquisition de la licence de protection service pare feu (renouvellement pour une durée de 3 ans) pour un montant de 1240,69€ ht soit 1 488,83 € ttc.

- Le 5/10/2024 : **Mairie. Service administratif. Acquisition d'un radiateur électrique mobile.**

Accord pour l'acquisition près du magasin GITEM de Janzé d'un convecteur électrique mobile de 1 500 watts pour un montant de 99,16 € ht soit 119 € ttc.
